



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

NOMS	Fonctions	Présents	Absents Excusés	Absents	Procurations
ARDISSON Jean-Claude	Conseiller		X		Christian THIRIOT
BLAIN Bruno	1 <sup>er</sup> Adjoint	X			
ETIENNE Pierre-Henri	Conseiller	X			
LUCIANO Luc	3 <sup>ème</sup> Adjoint	X			
MARCHAL Laurence	Conseillère				
MILLET Amélie	Conseillère	X			
MILLET Jérôme	Conseiller	X			
MORIN Catherine	2 <sup>ème</sup> Adjointe	X			
THIRIOT Christian	Maire	X			
TRECAZES- SABATHE Valérie	Conseillère	X			
VARVAT Marie- Pascale	Conseillère	X			

### Ordre du jour :

- Approbation PV de la séance du 22 mars 2026.
- Décisions à prendre :
  - Indemnités de Élus
  - Désignations des représentants dans les Organismes extérieures (PARC + Référent OLD – Représentant défense – Représentant sécurité incendie et secours – Commission liste électorale).
- Convention de gestion de la Signalisation d'Information Locale avec la CCBDP.
- Points sur travaux voirie CCBDP.
- Point sur projet réhabilitation mairie-logements.
- Informations, Questions diverses.

Christian THIRIOT déclare la séance ouverte et informe le Conseil que le quorum est atteint.

Laurence MARCHAL est désignée Secrétaire de séance.

- Approbation PV de la séance du 22 mars 2026.

Les remarques formulées sont prises en compte et intégrées dans le PV.

### **Adopté à l'unanimité**

- **Indemnités de Élus**

Monsieur le Maire informe le Conseil que sont traitées ce jour les indemnités obligatoires à savoir celles du Maire et des Adjointes. Il demande au Conseil qui l'accepte à l'unanimité de remettre à plus tard les éventuelles indemnités aux Elus (facultatives) en lien avec la possibilité d'octroyer des indemnités de déplacements dans le cadre de leurs missions.

**Indemnités du Maire** : les indemnités des maires et des adjoints sont calculées sur la base de l'indice 1027 d'un montant de 4 110,52 € brut sur lequel s'applique un pourcentage qui est passé de 25,50% à 28,10% pour les maires et de 9,90% à 10,89% pour les adjoints.

Pour les petites communes dont la population est inférieure à 500 habitants, l'indemnité brute maximale est passée de 1 048,18 € à 1 155,06 € pour les maires et de 406,94 € à 447,64 € pour les adjoints.

Monsieur le Maire propose les indemnités suivantes :

**Adjointes** : 221,40 € brut mensuel soit 5,3862 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

**Maire** : 751,12€ brut mensuel soit 18,3461 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

### **Adopté à l'unanimité**

- **Désignations des représentants dans les Organismes extérieures.**

**1. Désignation des représentants au PARC (Parc Naturel des Baronnies Provençales).**

Monsieur le Maire indique que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les représentants au PARC.

Après appel à candidatures, et après avoir voté,

Le Conseil Municipal à **l'unanimité** de ses membres présents désigne :

**LUCIANO Luc - Délégué titulaire**

**MILLET Amélie - Déléguée suppléante**

**2. Désignation Référents « Obligations Légales de Débroussaillage » auprès du PARC.**

Monsieur le Maire indique que le Parc naturel régional des Baronnies provençales a recruté, **deux chargés de projet en charge de l'animation et de l'accompagnement à la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).**

Les 2 chargés de mission sont à la disposition des communes drômoises du PNR Baronnies provençales et de leurs habitants afin de sensibiliser au risque incendie et de feu de forêt, d'informer et d'expliquer la règle et de conseiller sur la mise en œuvre concrète de ces obligations.

Afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque commune, il nous est demandé de bien vouloir nous désigner un **élu référent**.

Après appel à candidatures, et après avoir voté,

Le Conseil Municipal à **l'unanimité** de ses membres présents désigne :

**MARCHAL Laurence - Déléguée titulaire**

**MILLET Jérôme - Délégué suppléant**

### 3. Désignation du correspondant Défense

Monsieur le Maire indique que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un correspondant Défense.

Après appel à candidatures, et après avoir voté,

Le Conseil Municipal à l'**unanimité** de ses membres présents désigne :

**THIRIOT Christian**

### 4. Désignation du représentant Sécurité & Secours

Monsieur le Maire indique que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un représentant Sécurité & Secours.

Après appel à candidatures, et après avoir voté,

Le Conseil Municipal à l'**unanimité** de ses membres présents désigne :

**BLAIN Bruno**

### 5. Désignation des Membres de la Commission de contrôle des Listes électorales

Monsieur le Maire indique que la composition des commissions de contrôle des listes électorales à l'issue du renouvellement général de mars 2026 a été modifiée par la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion sociale et la parité.

- Depuis l'harmonisation des modes de scrutin dans les communes de plus ou moins de 1 000 habitants, la **composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal. Par ailleurs, la durée du mandat des membres de la CCLE est désormais de 6 ans au lieu de 3**

Dans les communes dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

- De 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, prêts à participer aux travaux de la commission
- De 2 conseillers municipaux appartenant à la 2<sup>e</sup> liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, prêts à participer aux travaux de la commission.

Le Conseil Municipal à l'**unanimité** de ses membres désigne :

3 Membres de la liste majoritaire :

**BLAIN Bruno - MORIN Catherine - TRESCAZES-SABATHE Valérie**

2 Membres de la 2<sup>ème</sup> liste :

**VARVAT Marie-Pascale - ETIENNE Pierre-Henri**

### ➤ Convention de gestion de la Signalisation d'Information Locale avec la CCBDP.

Monsieur le Maire indique que depuis 2018, la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale, en partenariat avec les communes volontaires met en place la signalisation d'information locale (SIL).

Cette SIL permet de signaler les pôles utiles aux usagers en déplacement et notamment :

- les services publics,
- les équipements touristiques, culturels et de loisirs,
- les sites touristiques,
- les hébergements touristiques (hors gîtes et meublés),
- les autres activités commerciales.

Les financements de l'Etat et de la Région étant aujourd'hui soldés, il convient de définir de nouvelles modalités de partenariat entre les communes et la CCBDP pour assurer la mise à jour et le renouvellement des lames de signalisation.

Ne bénéficiant plus de financements de l'Etat et de la Région, il est proposé de répartir la dépense à parité entre la CCBDP et la commune de BEAUVOISIN (50 % chacune).

La Commune de BEAUVOISIN pourra répercuter le coût à sa charge vers le bénéficiaire final (hébergeurs, point de vente, restaurant, ...).

La CCBDP restera maître d'ouvrage de l'opération. Elle continuera à assurer la coordination globale de l'opération et apportera un appui technique aux communes. Elle pourra passer un nouveau marché de matériel et de pose permettant à l'ensemble des communes de bénéficier de prix négociés.

L'ensemble de ces points fera l'objectif d'une convention concordante entre la CCBDP et la commune de BEAUVOISIN.

Le Conseil Municipal à **l'unanimité** de ses membres décide la signature de cette Convention entre la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) et la Commune de BEAUVOISIN pour la mise à jour et le renouvellement de la Signalisation d'Information Locale (SIL)

➤ **Points sur travaux voirie CCBDP**

La CCBDP a transmis le budget prévisionnel pour notre commune pour 2026.

Budget en perspective de la réalisation des travaux de voirie.

Département : 15 859 € - Abondement : 4 383,05 € - Reste à réaliser 2025 : 2256,84 €

Total : 22 498,89 €

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour la remise en état de 2 chemins, celui de La Bastie aux Brunots et chemin « Dagron ». A ce jour, les conditions ne sont pas remplies pour les travaux envisagés sur le chemin « Dagron » : projet de changement d'affectation pour les garages existants, la partie basse du chemin à déplacer côté verger...

Dans ce contexte, il propose de différer les travaux sur ce chemin et de confirmer notre accord sur le chemin « La Bastie aux Brunots » pour un montant de 8 916,60 €. Accord du Conseil municipal.

➤ **Point sur projet réhabilitation mairie-logements.**

Signature des marchés avec toutes les entreprises retenues : Vendredi 17 avril à 10h30 – Espace Borel Lot 08 – Menuiseries intérieures, consultation en cours.

➤ **Informations, Questions diverses.**

\* Délégations aux Adjointes fixés par arrêté du maire.

\* PV des conseils municipaux mis sur site internet de la mairie + affichage sur panneaux de la commune.

\* Mise en place des Commissions : mai 2026.

\* Conseil municipal consacré au budget : 23 avril 2026. Projet de budget envoyé le 12 avril.

\* Proposition de mise en place de panneaux « gués submersibles ». A voir dans le cadre des dossiers « Amendes de police ».

\* Programme de formation : attente des calendriers proposés par les Associations de Maires (AMF – AMD26 ou AMRF).

Travaux sur RD 523 : à partir du 7 avril 2026.